

Trente-neuvième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 14 août 2019, à 17 h.

### **PRÉSENCES**

SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

---

### **MOT DE BIENVENUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

### **2019-08-0233** **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **2019-08-0234** **PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2019**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 10 juillet 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 10 juillet 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **FONDS FLI / FLS / FSE**

#### **BULLES DU NORD**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **2019-08-0235** **ALIMENTATION SANTÉ CONSCIENTE**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Alimentation santé consciente ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI et FLS;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-général et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 14 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI régulier de 5 000 \$, au taux de 5 %, un terme de 5 ans, et un FLS de 5 000 \$, au taux de 9 %, un terme de 5 ans.

**Les conditions des prêts :**

- caution personnelle;
- accréditation du MAPAQ.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

**VARIA**

**2019-08-0236**

**FERME LES DEUX MOULINS SENC.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Ferme les Deux moulins senc. ont obtenu de la MRC des Sources des prêts FLI-régulier au montant initial de 22 000 \$ et un prêt FLI-relève au montant initial de 22 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'entreprise a changé la vocation de la ferme pour y faire l'élevage de 250 brebis;

CONSIDÉRANT la décision des sociétaires de mettre en vente tous les actifs de l'entreprise à la suite de plusieurs problématiques en 2018, tant au niveau personnel qu'au niveau de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que le bilan de l'entreprise démontre une équité suffisante pour permettre le remboursement de toutes les créances;

CONSIDÉRANT que tous les actifs ont été vendus, à part la terre et les bâtiments, et qu'ils ont une promesse d'achat conditionnelle au financement pour la maison;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat est valide jusqu'à la fin septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le comité administratif, à sa rencontre du 14 août 2019, a recommandé au conseil de la MRC des Sources, qu'elle accorde un moratoire de trois mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde, à l'entreprise Ferme les Deux moulins, un moratoire de trois (3) mois pour le prêt FLI-régulier et le prêt FLI-relève afin de pouvoir réaliser la vente de la terre et des bâtiments.

Adoptée.

**2019-08-0237**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Michel Plourde propose la levée de la séance à 17h14.

Adoptée à l'unanimité.